

Ministère de l'Intérieur.

Le Ministre de l'Intérieur,
Comte de l'Empire,
Arrête ce qui suit:

Article 1.^{er}

pour être exp. un


Le Comité de l'Instruction publique formé en vertu du
Décret du 27 avril dernier sera définitivement composé de Messieurs
le Baron Dégérando
le Comte Delabarde
le Abbé Fauchier
de La Steyrie
Moron
Tomard
et Martin.

Article 2.

M. Dégérando & Delabarde rempliront les fonctions de
Secrétaires du Comité dont nous nous réservons la présidence.

Article 3.

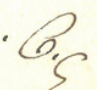
Le Comité tiendra ses séances tous les mardis de 8 à
10 heures du soir, à notre hôtel, rue de Grenelle St. Germain, n.º 79.

Article 4.

L'organisation de l'École d'essai, la méthode à suivre, le
choix des Professeurs, & enfin toutes les mesures relatives à
l'exécution du Décret du 27 avril seront discutées & arrêtées
en Comité.

Article 5.

Tous les mémoires qui parviendront au Ministère touchant
l'Education des Enfants, seront remis à chaque séance à M. le
Secrétaire du Comité qui les examinera, les analysera
et en fera le rapport à la séance d'après.

Art. 6.


Article C.

L'ne expédition du présent arrêté sera adressée à
chaque des Membres du Comité.

Paris, le 16 Mai 1845.

Carnot